



Rapport du représentant au Conseil intercommunal
de l'association de l'Office Régional de la Protection Civile
de Lavaux-Oron

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,
Chers Conseillères et Conseillers,

En date du 10 octobre 2024, j'ai été conviés au rapport de l'association intercommunale de l'Office Régional de la Protection Civile Lavaux-Oron à Paudex.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents était de 11 délégués(e)s (53 voix)

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents était de 11 délégués(e)s (11 voix)

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est accepté avec une une abstention.

Communication du Bureau du Conseil

Le Président informe que la présentation des documents à Monsieur le Préfet, le 30 août 2024 dans les locaux de l'ORPC à Forel, s'est très bien déroulé. Tout est en ordre et parfaitement tenu.

Communication du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz, donne lecture des diverses communications.

Il rappelle à cet effet que le Rapport du Bataillon a eu lieu le 13 mars 2025 à la Salle de l'Annexe à Paudex.

Et de prendre note des dates des Conseils soit le 15 mai et 9 octobre 2025.

Au niveau cantonal, le Président informe que les comptes de l'ORPC ont été contrôlé par le Service de la sécurité civile et militaire.

Leur rapport est le suivant :

Nos travaux de contrôle ont englobé les procédures de vérification relatives à la participation cantonales aux jours de service et le versement des contributions fédérales d'entretien des constructions sanitaires.

Un écart de CHF 676.00 entre les comptes et les nôtres a été trouvé. Il est justifié par la facture n°1324 concernant le cours 23-156 qui a été comptabilisée et payées par le SSCM en février 2024. En résumé tout est en ordre du côté de l'ORPC.

En date du 19 septembre 2024, le rapport du Contrôle cantonal des finances relatif à la vérification des comptes 2023 du Fonds cantonal de la protection civile tenu par le SSCM.

Le CCF recommande :

- 1) De revoir le rôle et les responsabilités de l'Assemblée des Présidents de CODIR ORPC en matière de budget et de comptes, afin qu'ils s'inscrivent dans le processus budgétaire et validation des comptes arrêtés par le Conseil d'Etat et respectent les dispositions de la LFin en la matière.
- 2) Afin de pouvoir apprécier les décisions en matière de budget et de comptes, le CCF recommande de prendre les dispositions nécessaires afin que les procès-verbaux des Assemblées des Présidents de CODIR ORPC retracent sans équivoque les décisions prises à savoir formaliser les aspects décisionnels et inclure en annexe les documents présentés aux assemblées, ainsi que préciser la nature, le montant, la date d'acquisition en lien avec les projets, leur suivi et leur évolution.

En ce qui concerne la réforme de la Protection civile vaudoise, nous avons pu en avoir un aperçu lors de la visite du district par l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Nous avons pu constater que le canton estime le coût actuel à la charge de communes est de CHF 24,50 alors que ce coût est de CHF 23,50 pour nos communes.

L'UCV ne va probablement pas prendre position sur cette réforme. Néanmoins pour l'UCV il est important de maintenir et renforcer les synergies notamment avec les feux bleus.

Plan comptable MCH2 : il semble que le sujet soit très tendance dans nos communes ces temps. Il nous informe donc que nous allons nous y mettre dès 2026.

Pour clôturer, notre Président nous indique que la visite du Préfet s'est bien déroulée.

Communications du Commandant

Le Commandant de l'ORPC Lavaux-Oron, M. Patrick Favre fait un point sur les différents exercices des compagnies. Il revient sur l'exercice « feu » au Château d'Oron, le 13 septembre 2024. Tout s'est parfaitement bien déroulé. Les communes concernées vont être contactées pour le « concept Diode ».

Préavis n° 01-2025 – Rapport des comptes 2024.

La commission de gestion a procédé à l'examen du préavis précité lors de la séance du 6 avril 2025 par échanges de courriels entre ses membres. Pour l'établissement de son rapport diverses questions ont été adressées au commandant AI, Olivier Pittier et Madame Arianne Jordan, boursière, ainsi qu'au Président du CODIR Jean-Marc Chevallaz.

1.- S'il est réjouissant de constater un excédent des revenus sur l'exercice 2024 de CHF 64'101.79, nous devons être conscients que cet excédent de revenu provient principalement d'une diminution de jours de service et d'un remboursement de traitement assurance perte de gain et diverses non-dépenses.

2.- L'attribution de l'excédent des recettes au crédit du compte « avances des communes » nous apparaît comme justifié. Cependant nous pensons que des précisions doivent nous être données quand au montant figurant dans le fonds de renouvellement de véhicules et également si d'autres fonds existent.

Réponse :

Ce n'est plus un fonds de renouvellement, mais une avance sur frais, ce qui permet d'éviter de faire un règlement pour le fonds et de l'attribuer à un objet déterminé. De plus, ce montant permet d'avoir un roulement financier en cas de situation d'urgence du type « Covid »

3.- Comptes 3181.00 et 3181.01

Par rapport aux montants budgétisés il a été constaté des augmentations de ces frais. Nous souhaitons une décomposition de ces deux comptes :

Réponse :

Compte 3181

Frais postaux CHF 1'952.25

Frais téléphonie + internet CHF 7'564.80

Compte 3181.01

Ne concerne que des factures d'abonnement téléphone pour les constructions

4.- Compte 3186.00

Près de CHF 4'500.00 de diminution par rapport au budget. Quelle explication ?

Réponse :

Economie réalisée à la suite du changement de compagnie d'assurance pour les véhicules.

5.- Compte 4511.00

Participation canton entretien pour un montant de CHF 53'375.00. Il a été souhaité d'une décomposition de ce compte.

Réponses :

- Il s'agit de plusieurs remboursements de l'OFPP pour :
- Le remplacement de deux ventilateurs et d'un tuyau pour la construction de Belmont pour la somme de Frs 4'304.55.-

- Du remplacement du système de signalisation défaut pour les constructions de la Clergère et du Collège à Pully pour la somme de Frs 2'350.00.-
- Du remplacement des clapets et flotteurs des pompes de relevage à la construction de la Clergère pour la somme de Frs 4'400.45.-
- Des Contributions forfaitaires fédérales concernant l'entretien annuel des constructions pour la somme de Frs 42'320.00.-

6.- Compte 4361.00

Remboursement traitement et charges sociales, est en augmentation de près de CHF 57'000.00.-. Une décomposition de ce compte est demandée.

Réponse :

Il n'est pas possible de partager ces informations selon mail qui nous a été envoyé par le Président Jean-Marc Chevallaz pour une question de confidentialité.

En conclusion, lors de cette séance, les points ci-dessus ont été adoptés et les rapports ont été voté à l'unanimité des personnes présentes.

Au nom de l'ORPC du district de Lavaux-Oron

